

**MAIRIE
de SAINT-SYMPHORIEN-DE-
MARMAGNE**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 05/01/2026

N° DP 071 482 26 M0001

Par :	MONSIEUR NGUYEN PATRICK
Demeurant à :	6 RUE HYPPOLITE MARLOT 71710 SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE
Sur un terrain sis à :	6 RUE HYPPOLITE MARLOT 71710 SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE 482 B 455 1106 M²
Nature des Travaux :	CONSTRUCTION D'UN ESCALIER

Le Maire de la Ville de SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 18/06/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H),

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 06/10/2022 approuvant la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H) approuvé le 18/06/2020,

Vu la convention passée entre la commune et la CUCM transférant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la CUCM en date du 30/03/2017,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **non-opposition**.

Date d'affichage en Mairie de l'avis
de dépôt : 05/01/2026

SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE, le 27/01/2026

Le *Breimier Adjoint*,
Pierre JOLY



Demande déposée le 16/01/2026	
Par :	Monsieur MARQUES JOSE CARLOS
Demeurant à :	10 RUE DES SOURCES 71710 SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE
Sur un terrain sis à :	10 RUE DES SOURCES 71710 SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE 482 AD 141 1463 m²
Nature des Travaux :	REPLACEMENT DES MENUISERIES

N° DP 071 482 26 M0002

Le Maire de la Ville de SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 18/06/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H),

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 06/10/2022 approuvant la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H) approuvé le 18/06/2020,

Vu la convention passée entre la commune et la CUCM transférant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la CUCM en date du 30/03/2017,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **non-opposition**.

Date d'affichage en Mairie de l'avis
de dépôt : 28/01/2026

SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE, le 05/02/2026

Le Premier Adjoint,
Pierre JOLY



MAIRIE
de SAINT-SYMPHORIEN-DE-
MARMAGNE

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 13/04/2026

N° DP 071 482 26 M0004

Par :	MADAME JAMET NICOLE
Demeurant à :	13 RUE DE CHAMPEAUX 71710 SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE
Sur un terrain sis à :	13 RUE DE CHAMPEAUX 71710 SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE 482 AC 173 673 M²
Nature des Travaux :	POSE D'UNE ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR ET RAVALEMENT DE LA FAÇADE

Le Maire de la Ville de SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) et ayant les effets d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) approuvé le 18/06/2020, modifié les 06/10/2022 et 28/01/2026,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **non-opposition**.

Date d'affichage en Mairie de l'avis
de dépôt : 13/04/2026

SAINTE-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE, le 28/04/2026
Le Maire

Beatrice BARNAY



**MAIRIE
de SAINT-SYMPHORIEN-DE-
MARMAGNE**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 03/04/2026 et complétée le 22/04/2026	
Par :	MONSIEUR DOUERET ROMAIN
Demeurant à :	4 ALLEE DE MARTIGNY 71710 SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE
Sur un terrain sis à :	4 ALLEE DE MARTIGNY 71710 SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE 482 A 467 1928 M²
Nature des Travaux :	CONSTRUCTION D'UN CARPORT

N° DP 071 482 26 M0003

Le Maire de la Ville de SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) et ayant les effets d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) approuvé le 18/06/2020, modifié les 06/10/2022 et 28/01/2026,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **non-opposition**.

Date d'affichage en Mairie de l'avis
de dépôt : 07/04/2026

SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE, le
Le Maire,

Beatrice BARNAY

13/05/2026

